



Karum
ACTIONS NATURE



Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM)

Domaine skiable de Tignes

Télécorde plateau du Chardonnet

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS Annexes au formulaire CERFA n° 14734*3

20 août 2021

Réf. : 2021167

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
RAPPEL DU CADRE DE LA DEMANDE D'EXAMEN DU PROJET « AU CAS PAR CAS ».....	2
CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE L'OPÉRATION....	3
Annexe 1 : Coordonnées du pétitionnaire	5
Annexe 2 : Plan de situation du projet (1/25 000ème)	7
Annexe 3 : Localisation du projet par rapport au plan des pistes du domaine skiable	8
Annexe 4 : Photographies de la zone de projet	9
Annexe 5 : Plans et coupes du projet	10
Annexe 6 : Plan des abords du projet	12
Annexe 7 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du projet	13
Annexe 8 : Localisation des zonages « Natures » à proximité du projet	14
Annexe 9 : Continuités écologiques.....	15
Annexe 10 : Inventaires faune-flore-habitats.....	19
Annexe 11 : Risque d'amiante environnemental	20
Annexe 12 : Note paysagère	21
1.1. Contexte paysager général.....	21
1.1.1. Échelle territoriale	22
1.1.2. Échelle locale.....	23
1.1.3. Perceptions identitaires.....	24
1.1.4. Perceptions rapprochées du site du projet.....	27
1.1.5. Enjeu d'intégration paysagère du projet	31
1.1.6. Synthèse des enjeux paysagers	32
1.2. Patrimoine architectural et archéologique	33
1.2.1. Monuments historiques	33
1.2.2. Inventaires concernant le patrimoine bâti.....	33
1.2.3. Sites archéologiques	33
1.2.4. Synthèse des enjeux sur le patrimoine	34
Annexe 13 : Incidences attendues du projet sur l'environnement et mesures prises pour les éviter, les réduire et/ou les compenser	35
Annexe 14 : Évaluation des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés	43

RAPPEL DU CADRE DE LA DEMANDE D'EXAMEN DU PROJET « AU CAS PAR CAS »

La Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM), gestionnaire du domaine skiable de Tignes, est à l'initiative de cette demande.

En application de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement, le projet concerné par le présent dossier doit faire l'objet d'une demande d'examen au cas par cas, au titre de la rubrique citée ci-dessous.

NOM DU PETITIONNAIRE	Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM)
LIEU DE L'OPERATION	Commune de Tignes (73320) Domaine skiable de Tignes
NATURE DE L'OPERATION	Réalisation d'un télécorde et terrassements associés sur le plateau du Chardonnet
CATEGORIE DONT RELEVE L'OPERATION AU TITRE DE L'ANNEXE A L'ARTICLE R. 122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	43a
DATE PREVUE DU DEMARRAGE DES TRAVAUX	Octobre 2021
DUREE PREVUE DES TRAVAUX	Environ 2 mois

CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE L'OPÉRATION

La méthode mise en œuvre a dans un premier temps consisté à déterminer les sensibilités environnementales du lieu d'implantation pressenti de l'opération. Pour ce faire, plusieurs sources d'informations ont été consultées :

- > Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Rhône-Alpes (approuvé en 2017) ;
- > Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Auvergne-Rhône-Alpes (approuvé le 10/04/2020) ;
- > Périmètres de protection des captages d'Alimentation en Eau Potable (ARS) ;
- > Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) multi-Tignes (approuvé le 06/02/2006 puis le 20/11/2012 après une révision partielle) ;
- > Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Savoie (arrêté le 11/06/2019) ;
- > Plan Local d'Urbanisme de Tignes approuvé le 30/09/2019 ;
- > Données de la DDT 73 : inventaire départemental des zones humides de la Savoie (2019) ;
- > Fiche descriptive départementale de la ZNIEFF Type I « Lac du Chardonnet » (820031332) ;
- > Fiche descriptive départementale de la ZNIEFF Type II « Massif de la Vanoise » (820031327) ;
- > Fiches de présentation du site Natura 2000 « massif de la Vanoise » (FR8201783, FR8210032) ;
- > Données publiques ouvertes en Auvergne – Rhône-Alpes (www.datara.gouv.fr) ;
- > Site internet de l'observatoire de la Savoie, consulté le 09/08/2021 ;
- > Site internet Géoportail, consulté entre le 09 et 12/08/2021 ;
- > Site internet de l'Atlas des patrimoines du Ministère, consulté le 09/08/2021 ;
- > Site internet INRAP, consulté le 19/08/2021 ;
- > Site internet Infoterre du BRGM, consulté le 10/08/2021 ;
- > Site internet Géorisques, consulté le 09/08/2021 ;
- > Site internet de l'INRAe sur le risque d'avalanches (CLPA, EPA et SSSA), consulté le 10/09/2021 ;
- > Site internet du Ministère de la transition écologique (DRIAS-climat), consulté le 17/08/2021 ;
- > Bilan carbone de 10 stations de ski (ANMSM / Ski France / ADEME, 2010) ;
- > Site internet de la mairie de Tignes, consulté les 17 et 19/08/2021 ;
- > Charte « éco-engagements collectifs des domaines skiables de France », 2020 ;

- > Les données récoltées sur la zone d'étude ou à proximité dans le cadre de précédentes études environnementales ou grâce à l'Observatoire de l'environnement de Tignes.

La consultation des sources d'informations disponibles couplées à l'évaluation de terrain ont permis de dresser un état des lieux actualisé et précis des enjeux environnementaux présents sur la zone d'étude de l'opération.

De là, il a été possible d'évaluer les incidences attendues de l'opération sur l'environnement à la fois au regard de sa nature, son dimensionnement mais aussi du déroulé prévu des travaux et des modalités d'exploitation de l'ouvrage une fois réalisé.

Dans le cas où la démarche d'évaluation conclut à une ou plusieurs incidences notables de l'opération sur l'environnement, le pétitionnaire s'engage à mettre en œuvre des mesures adaptées pour que ces incidences soient Évitées, Réduites ou, le cas échéant, Compensées (application de la séquence E.R.C.).

Les incidences attendues de l'opération et les mesures environnementales proposées par le pétitionnaire dans le cadre de la réalisation de son opération d'aménagement sont résumées sous la forme d'un tableau synthétique figurant en annexe 13 du présent document.

Conscient de ces enjeux, le domaine skiable de Tignes est doté depuis 2013 d'un Observatoire environnemental. Mis en place par Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM), gestionnaire du domaine skiable, cet outil fait l'objet d'un programme d'actions pluriannuelles coordonné et animé par le bureau d'études KARUM.

Les données récoltées au fil du temps dans le cadre de cet observatoire sur la faune, la flore, les habitats et le paysage, sont valorisées dans le cadre du présent dossier au cas par cas afin de mieux éviter et réduire les incidences attendues du projet sur la biodiversité et les paysages du domaine skiable de Tignes.